



SION



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avenir du football professionnel et de la relève en Valais

Décisions de principe du Copil

La Ville de Sion, le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), l'Association valaisanne de football (AVF) et le FC Sion ont signé en janvier 2024 une lettre d'intention (LOI) visant à pérenniser la pratique du football professionnel et de la relève en Valais. Après dix-huit mois de travail, les 4 partenaires ont adopté des décisions de principe. La variante rénovation du Stade de Tourbillon est abandonnée. L'infrastructure actuelle restera en fonction jusqu'à la construction d'un nouveau stade. Celui-ci sera porté par des privés, en l'état sans participation financière publique. Enfin, les quatre signataires de la LOI confirment leur intention de développer à Sion une académie de football pour la formation de la relève d'élite féminine et masculine.

Le maintien du football professionnel en Valais et des activités de formation lui étant liées nécessite une collaboration entre les pouvoirs publics, le milieu associatif et le secteur privé. Forts de cette conviction, la Ville de Sion, le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), l'Association valaisanne de football (AVF) et le FC Sion ont signé en janvier 2024 une lettre d'intention (LOI). Ce document établit les objectifs, le programme, et les principes de coopération entre les partenaires.

Fin décembre 2024, la LOI était prolongée de 6 mois, avec une échéance à fin juin 2025, afin de permettre l'achèvement des études nécessaires à la prise de décisions stratégiques. Pour rappel, trois objectifs étaient fixés, à savoir l'adoption d'un concept cantonal de formation, la création d'une académie de football et enfin la mise à disposition d'un stade de football d'environ 15 000 places assises. Sur ce dernier point, deux variantes devaient être explorées : la rénovation du Stade de Tourbillon ou la construction d'une nouvelle infrastructure.

Après 18 mois de travail, le Copil réunissant les 4 signataires de la LOI a achevé ses réflexions et adopté les décisions de principe qui permettent la poursuite du processus.

Concept cantonal et création d'une académie de football

En collaboration avec l'Office cantonal du sport, l'AVF a élaboré un concept cantonal de formation. Dans ce cadre, une académie de football destinée à la formation de la relève d'élite féminine et masculine dès les M15 sera créée à Sion, les premiers âges restant dans les régions. Le Canton participera au financement du projet jusqu'à un maximum de 25% des coûts, conformément à la Loi sur le sport.

La Ville de Sion s'engage à mettre à disposition sous forme de DSDP à titre gratuit des terrains dans le secteur de la Garenne. Elle soutiendra également financièrement le projet. Sept à huit surfaces de jeu de tailles diverses pourront y être réalisées.

La gouvernance propre de l'académie, ainsi que les modes de collaboration entre les partenaires signataires de la LOI sont à finaliser.



SION



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport



Stade de football

Le maintien d'une équipe professionnelle nécessite la mise à disposition d'un stade de football d'environ 15 000 places assises et couvertes. La variante rénovation a été abandonnée en raison de l'ampleur des coûts nécessaires pour adapter une infrastructure dont la durée de vie est limitée. La Ville de Sion soutient donc la variante de construction d'un nouveau stade dans le périmètre de Tourbillon. Elle s'engage à maintenir en fonction le Stade de Tourbillon jusqu'à la réalisation d'une nouvelle infrastructure.

Le projet sera entièrement financé par des privés. En l'état, aucune participation financière du Canton du Valais n'est prévue. Les terrains seront mis à disposition par la Ville sous forme de DSDP dont les conditions restent à définir. Le programme définitif de cette nouvelle arène est à préciser et devra respecter les conditions d'une zone d'intérêt général.

Sion, le 27 juin 2025

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57
- Stéphane Ganzer, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport
027 606 50 05
- Martin Zurwerra, président de l'Association valaisanne de football
078 715 10 55
- Christian Constantin, président du FC Sion
079 220 22 59